

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

Somme à payer

1 246,00 €

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP TARBES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

M FOURCADE FLORIAN CHEZ VERONIQUE FOURCADE 2 RUE FABRE D EGLANTINE 65600 SEMEAC

Vos références

Numéro fiscal (C): 03 68 224 212 167 Référence de l'avis: 21 65 4129500 53

Numéro de propriétaire : 375 F00115 L

Débiteur(s) légal(aux) :

PRÓPRIETAIRÉ 4101 MBRVF6 M FOURCADE FLORIAN LAURENT N

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service: 65028

Vos contacts

Par r

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h pour toute autre question, votre centre des
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- pour le paiement de votre impôt :
- SIP TARBES
- 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

Tél: 05 62 44 40 50

161: 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES

CELL

1 BRD DU MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 09

Tél: 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

Date limite de paiement : 15/10/2021

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: RABASTENS-DE-BIGORRE (375), HAUTES-PYRENEES (65)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Tax	es foncières 2021	Commune	Syndicat d commune		Inter commun	alité		xes ciales		e ordures nagères		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	36,91 %	%		2,8	9 % (172 %		%		%	
	Taux 2021	36,91 %		%	2,8	89 %	0,	196 %		%		%	
	Adresse	10 RUE SAINT MICHEL											
	Base	2829			262	25	2	625					
	Cotisation	1044			7	'6		5					
	Cotisation lissée	1119			8	86		5					1210
	Adresse												
	Base												
	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021	1119			8	86		5					1210
	Variation	%		%		%		%		%		%	
		Commune	Syndicat de communes	COI	Inter mmunalité		axe ionnelle	Taxi spécia	es ales	Chambre d'agricultu		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%		%		%		%	C	%	%	
	Taux 2021	%	%		%		%		%	C.	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021												
	Variation	%	%		%		%		%	o,	%	%	
							du forfait estier	Majora base te construc	rrains	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État									Droit proportionn		l:	
	Base collectivité									Droit fixe :			
part	cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la lépartementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux							Frais de gestion de la fiscalité directe locale					36
Il est	munal. Pour plus d'inform rappelé qu'un lissage de ations de vos locaux prol	e - 23 € par an fessionnels pour rer	a été calculé en 2 ndre progressive le			ans.		Dégrève	ement H	Habitation pri	ncipa	ale	
ll n'e	st pas possible d'éditer l'	évolution de vos co	tisations.					Dégrève	ement .	IA État			
Dégrèvement JA Collectivité													
Montant de votre impôt											1246		
Références administratives : 650 50 021 028 375 375 M F													

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fir. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.